



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille, le 6 septembre 2018

**Information sur l'absence d'avis
de la mission régional d'autorité environnementale
de la région Occitanie
sur PLU arrêté de la commune de Belvis (11)**

**n°saisine 2018-6339
n°MRAe 2018AO66**

Par courrier reçu par la DREAL le 31 mai 2018, la Communauté de communes des Pyrénées-Audoises a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de PLU arrêté de la commune de Belvis (11) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 31 août 2018 (article R104-25 du Code d'urbanisme).